

COMPTE-RENCU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017

Le 17 novembre 2017 à 18h30 s'est tenue une réunion du Conseil d'Administration de la Fédération de Côte d'Or pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique au siège social, 4 rue Louis Néel à DIJON.

Sont présents : Messieurs BEDIN Guy, BOULET Gérard, DESSERTENNE Franck, DONDAINE Damien, MAITRE Jean-Philippe, PACOU Jean-Claude, PAGEARD Christophe, POIRIER Roger, RAGEOT Michel, ROGOSINSKI André, SIBILLE Bernard, SONVICO Jean-Pierre.

Sont excusés :

GRANDJEAN Eric pouvoir à M. SONVICO
MAVY Michel pouvoir à M. SIBILLE
SMORTO Michel pouvoir à M. ROGOSINSKI

Le quorum est atteint, le Conseil peut commencer.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 29 septembre 2017

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Infos Diverses

La Fédération a proposé une **fermeture du sandre** en même temps que le brochet, mais ceci n'a pas été accepté. Elle sera donc maintenue à mars. Pour le **brochet**, l'ouverture se fera au 1er mai qui tombera donc un mardi ce qui n'est pas très arrangeant pour les pêcheurs.

La Fédération a été invitée à la réunion de **bilan du Lac de Pont 2017**. On constate des problèmes de niveau d'eau, le réservoir à des difficultés à se maintenir à 21m à cause des sécheresses. La fédération a demandé une 5^{ème} zone sur le lac, autorisée uniquement aux moteurs électriques pour garder une zone de quiétude pour la reproduction poissons.

Pour la **pollution de l'Armançon**, la plainte de la Fédération est non avenue. Remarque a été faite que la plainte n'aurait pas due être déposée avec une délibération de C.A., mais une délibération de bureau. Mtre JEANNIARD a représenté la Fédération comme à l'habituel, de même que l'avocat de VNF, mais il a été reproché que ni VNF, ni la Fédération n'étaient représentés en personne. Le tribunal a donc classé l'affaire.

Pour s'accorder, VNF et la Fédération se sont plus ou moins accordés pour effectuer des travaux d'aménagements ensemble.

Les **travaux de Marcenay** ne sont toujours pas terminés, le plus gros est fait mais il reste du travail. Il y a de nombreux saules qui ont beaucoup poussés, il faudra certainement faucarder avant la remise en eau pour éviter qu'ils ne continuent de pousser. Comme le faucardage coute assez cher,

il est proposé de trouver des volontaires (C.A. et AAPPMA) afin de faire le travail à la débrouailleuse.

Les travaux sur le **Ruisseau des Angles** et le **Ruisseau de la Chartreuse** sont terminés, les résultats sont très satisfaisants.

Des problèmes ont été constatés sur la **sablière de Beire-le-Chatel**, il y a certainement du braconnage et de la revente de carpes. Plusieurs cas de braconnage et de trafic ont été signalés sur le département et en Saône et Loire. Les Gardes et la Brigade Fluviale sont sur le sujet.

Le CA est d'accord pour le projet de plan d'eau à thème avec un mois et demi de truite sur la sablière de Beire-le-Chatel. Une demande pour classer le plan d'eau en eau libre sera demandée, car la pêche à la TAC est interdite au 1^{er} janvier en Côte-d'Or, et cela permettra aux gardes de pouvoir intervenir sur ce plan d'eau. Initialement, la pêche à la TAC est ouverte toute l'année sur la deuxième. Le projet devrait être bien accueilli si l'on considère le succès de la Semaine de la Grosse Truite à Nuits-Saint-George.

Il y a des rumeurs sur les **Sirmonots** comme quoi l'AAPPMA n'aura plus le plan d'eau ou que la Fédération souhaite le revendre, ce qui est faux. De même, d'autres rumeurs sur la date d'ouverture de la pêche au **Lac de Pont** circulent. Il est rappelé que celle-ci sera bien le 1^{er} mai 2018.

Un dossier concernant l'AAPPMA de Semur est transmis aux membres du C.A. pour consultation et réunion future.

Un petit **camion** doit être acheté pour les **animations**, qui sera plus pratique que le Berlingo. Ce camion est à petit prix et bénéficie de subventions. Pour cela, il sera obligatoirement aux couleurs de « Génération Pêche » (FNPF)

Le Berlingo sera revendu. Le CA donne son accord à l'unanimité pour l'achat du camion et la vente du Berlingo.

3. Commissions

Point budgétaire. Pas de changement notable, on peut voir une différence au niveau impôts et taxes dû à une taxe de remembrement sur La GSM.

Charges exceptionnelles plus hautes que le prévisionnel, car il y a des factures de 2016 payées en 2017, qui sont liées à Marcenay.

Au niveau de la vente des **cartes de pêche**, on note une progression prévisionnelle d'environ 3%. Pour les tarifs de celles-ci, la carte EHGO augmente à 96€ et la carte femme à 33€. La CPMA augmente de 0.40€, il faut donc adapter le prix de la carte majeure. Le C.A. s'accorde pour un tarif de 75,50€. Les autres prix ne changent pas.

En 2019, la FNPF impose la **vente des cartes** de pêche exclusivement par **internet**. Afin d'accompagner les AAPPMA dans cette démarche, la Fédération fournit aux dépositaires des ordinateurs, imprimantes et leurs consommables. La question se pose de ce qu'il faut faire en cas de panne: Est-ce à l'AAPPMA de prendre la réparation en charge ou à la Fédération? Sachant que fournir le matériel et les cartouches revient déjà très cher. La FNPF impose la carte internet, mais cela impose des frais supplémentaires à la Fédération.

La majorité du C.A. préférerait opter pour une première dotation et continuer à fournir les consommables, mais les réparations ou les nouveaux achats devraient être pris en charge par les AAPPMA.

242 **Procès-Verbaux** ont été faits et 113 payés à ce jour. Plusieurs dossiers ont été déposés au tribunal, certains ont déjà été traités. Suite aux audiences, la Fédération a quasiment toujours obtenu gain de cause. Un huissier se charge de récupérer la somme demandée suite à l'envoi d'un courrier de réclamation.

Il est proposé de réunir la prochaine **Commission Spéciale** avant la prochaine Commission Technique. M. BEDIN profite également de l'occasion pour inviter le Président à l'Assemblée Générale des Pêcheurs Amateurs aux Engins qui aura lieu le 22 décembre à St-Nicolas-les-Citeaux.

Une réunion a eu lieu début novembre à la **Pisciculture**, où il a été traité du tri et de l'inventaire de fin d'année, ainsi que de la commande des œufs pour 2018. Un devis pour réparation d'un aérateur a été présenté, celui-ci a été accepté par les membres de la Commission. Il faudra aussi voir pour un aérateur plus petit pour l'écloserie.

Retour sur les journées portes ouvertes : Il y a eu beaucoup de visites et de bons retours, les différentes journées ont toutes été très chargées.

Pour le **Neptune**: Un nouveau règlement est en élaboration, pour les concours, il est prévu un tarif de 300€ le week-end sans alevinage.

Le **livret réglementaire** a été présenté durant la dernière Commission Communication. Il n'y aura qu'une modification à faire : La page des règlements intérieur des AAPPMA sera supprimée pour être remplacée par une présentation du travail de la Fédération.

M. POIRIER profite d'avoir la parole pour aborder un autre sujet : Une réunion a eu lieu Jeudi pour un classement du **réservoir de Cercey** en site naturel sensible. Le Conseil Départemental est porteur du projet mais c'est la LPO qui a fait la présentation et monopolisée le temps de parole. Il y a une difficulté principale qui se profile qui est le Cormoran car il n'est pas garantie, s'il y a passage en site naturel sensible, qu'il sera toujours possible de faire de l'effarouchement.

La maçonnerie pour les toilettes du **local à Pont de Pany** est terminée, la serrure a également été réparée.

Pour conclure M. PACOU souhaite remercier les membres du C.A. pour la subvention qui a été accordée pour le GN Carna.

Fin de la réunion à 21h00

Le Président
Jean Pierre SONVICO



Le Secrétaire Général
Bernard SIBILLE

